

III

(*La Presse du 10 Novembre.*)

Ce qu'il nous reste à dire de Cartier comme patriote militant va déterminer tous les soi-disant conservateurs modernes, qui invoquent son nom sans savoir ce qu'il a été, de l'abandonner pour toujours. Mieux vaut exposer aujourd'hui la vérité sur son compte avant que de laisser le parti conservateur commettre la dernière et suprême faute.

Sir Georges Cartier était tellement imbu de la nécessité pour le Canada d'organiser sa propre défense qu'il choisit lui-même, lors de la Confédération, le portefeuille de la milice.

La chose parut, dans le temps, plus qu'extraordinaire, inexplicable. Ceux qui connurent sa pensée intime apprirent, plus tard, qu'il voulait protéger ses compatriotes contre le coup de tête de 1862, et qu'il se croyait obligé de les racheter d'une défaillance ressemblant à de la lâcheté. C'est pourquoi il déclara entrevoir lui-même dans ce poste des difficultés considérables. C'est chez les siens qu'il les trouvait ces difficultés. Voici comment il s'en expliqua à la première occasion, c'est-à-dire le 31 mars 1868, en proposant aux Communes son second Bill de la Milice.

“On me demandera peut-être, pourquoi j'ai pris la direction du Département de la Milice? Je répondrai que j'ai toujours aimé à affronter les difficultés et que le Département de la Milice en offre de nombreuses”...

Cette loi sur la milice et sur les fortifications apprendra à l'étranger que NOUS SOMMES DETERMINES à rester sous la protection de la Couronne britannique. Je suis même sûr que si l'on demandait à la Chambre de sanctionner UNE LOI DE MILICE TRES COUTEUSE, elle y consentirait... J'AI PRESQUE HONTE DE VENIR DEMANDER à une grande assemblée délibérante comme la Chambre des Communes, UNE SOMME AUSSI MINIME POUR UN SERVICE PUBLIC SI IMPORTANT. (Discours du 31 mars 1868, aux Communes.)

On voit combien il avait sa défaite de 1862, sur le cœur,